

SCP 148.01

Sous-commission paritaire de la couperie de poils.

Institution et modifications

- (0) A.R. 12.11.1974 M.B. 12.12.1974
(1) **A.R. 02.04.2014 M.B. 22.04.2014 (abrogation de la sous-commission paritaire)**

Article 1er, point 1

Compétente pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs,

à savoir pour les entreprises s'occupant de la couperie de poils.